ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 3 mai 2016

16-87

Objet: Désignation d'un représentant suppléannt de l'établissement public territorial au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 3 mai 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS:

ADDIOMB		
- ADENOT Dominique	- DALLEAU Isabelle	- LAFON Laurent
- ADOMO Caroline	- DE FONTAINE VIVE CURTAZ	- LAMBERT Gérard
- AMAR Sophie	Marie-Laure	- LE BIDEAU Dominique
- AVOGNON ZONON Clémence	- DEGRASSAT Alain	- LE GUILLOU Patrick
- BARNOYER Thierry	- DOSNE Olivier	- LEBEAU Pierre
- BEGAT Jean-Philippe	- FACCHINI Monique	- LOUVIGNÉ Robin
- BENISTI Jacques Alain	- FAUTRE Christian	- MAFFRE-SABATIER Anne-Marie
- BERRIOS Sylvain	- FENASSE Delphine	- MARTIN Jacques J.P.
- CAILLEREZ Adrien	- GAILHAC Benoît	- MARTINEAU Pascal
- CAMPOS BRETILLON Caroline	- GAILLARD René	- MEDINA Marc
- CANALES Chantal	- GAUTRAIS Jean-Philippe	- OUDINET Michel
- CAPITANIO Olivier	- GAUVIN Brigitte	- PANNETIER Gilles
- CAPORAL Chrysis	- GICQUEL Hervé	- PASTERNAK Jean-Jacques
- CARREZ Gilles	- GUIGNARD Jean-Jacques	- PETTENI Henri
- CHABOT Sabine	- HERBERT Delphine	- PIO Régis
- CHAMBRE MARTIN Brigitte	- HERBILLON Michel	- RASETTI Christine
- CHARBONNEL Michèle	- HOUDOT Florence	- ROESH Germain
- CHARDIN Sylvie	- JEANNE Laurent	- RYNINE Christine
- CHAULIEU Stéphane	- KARACA Sengul	- SPILBAUER Jean-Pierre
- CHETARD Catherine	- KENNEDY Marie	- TOLLARD Virginie
- CIPRIANO Philippe	- LACHELACHE Nassim	- VISCARDI Jacqueline

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Madame FENASSE Delphine
- Madame CARPENTIER Agnès a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ Adrien
- Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc
- Madame PARRAIN Mary France a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Monsieur FAUTRE Christian
- Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline
- Monsieur VOGUET Jean-François a donné pouvoir à Madame AVOGNON ZONON Clémence
- Madame LIBERT-ALBANEL Charlotte a donné pouvoir à Monsieur LAFON Laurent
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence
- Monsieur CADEDDU Jean-Luc a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Monsieur DUVAUDIER Michel a donné pouvoir à Monsieur JEANNE Laurent
- Madame TRICOCHE Annie a donné pouvoir à Monsieur RASETTI Christine
- Monsieur DELECROIX Pierre-Michel a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS
- Monsieur COCQ François a donné pouvoir à Madame CAPORAL Chrysis

Sylvain Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160503-16-87-DE Date de télétransmission : 11/05/2016 Date de réception préfecture : 11/05/2016

ABSENTS NON REPRESENTES:

- Monsieur CLODONG Nicolas
- Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame CROCHETON Florence
- Monsieur SEMO Igor
- Monsieur CAMBON Christian

Soit 82 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GICQUEL Hervé

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 03 MAI 2016

<u>OBJET</u>: Désignation d'un représentant suppléant de l'établissement public territorial au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L.2122-7 et suivants,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'article 3 de l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU les statuts et la composition du Syndicat mixte pour traitement des déchets urbains du Val-de-Marne à la date du 31 décembre 2015,

VU la délibération n°16-13 du 08 février 2016 désignant les représentants de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM),

CONSIDERANT la démission de Monsieur Olivier DUHAMEL de son poste de représentant titulaire de l'Etablissement public territorial ParisEstmarne&Bois au sein du SMITDUVM,

CONSIDERANT l'élection de Mme Chantal CANALES au poste de représentant titulaire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois au sein du SMITDUVM,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations doivent se dérouler au scrutin secret néanmoins, le Conseil de territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

CONSIDERANT qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit expressément le recours au scrutin secret, pour cette désignation,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à la désignation d'un délégué suppléant de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM),

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation du délégué au 092420000576946120160503-16-87-DE

Accusé de réception en préfecture 11.094:20005794dt20160503-16-87-DE Date de télétransmission : 11/05/2016 Date de réception préfecture : 11/05/2016

Est candidate en tant que représentante suppléante :

Christel ROYER

DECLARE élu, pour représenter l'établissement public territorial ParisEstmarne&Bois au sein du Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard :

• En tant que représentante suppléante : Christel ROYER

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN